



Wallonie

Commune de Manhay

URBANISME

AVIS D'ANNONCE DE PROJET

Le collège communal fait savoir qu'en vertu du Code du Développement Territorial il est saisi d'une demande de :

Permis d'urbanisme

Le demandeur est **Mr. LAINEZ Marc**, domicilié à 1420 BRAINE L'ALLEUD – rue Ernest Laurent n° 39

Le terrain concerné est situé à 6960 MANHAY, route de l'Auneu, Odeigne et cadastré Division V, Section B, n° 1807L / Lot 5 du lotissement « BENOIT – SACRE ».

Le projet consiste en **la construction d'une maison unifamiliale semi-mitoyenne** et présente les caractéristiques suivantes : Ecart aux prescriptions du lotissement « BENOIT – SACRE » au point de vue de :

- Volumétrie : « la hiérarchie entre le volume principal et le volume annexe secondaire éventuel sera marquée par une différence de hauteur sensible entre les niveaux des faîtes et des corniches respectifs, les niveaux du volume secondaire étant évidemment inférieurs à ceux du volume principal. »
- Hygiène : « les W-C seront aérés et éclairés directement ou équipés d'un extracteur d'air ».

Le dossier peut être consulté les jours ouvrables de 9h00 à 12h00 à l'adresse suivante : Administration Communale – Service Urbanisme, Voie de la Libération n° 4 – 6960 MANHAY

Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès de Mme SCHWINDT Louise - 086/45.03.18 dont le bureau se trouve à : Voie de la Libération n° 4, 6960 MANHAY

Les réclamations et observations écrites sont à envoyer du 17.11.2023 au 01.12.2023 au collège communal :

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Administration Communale, Voie de la Libération n°4, 6960 MANHAY
- par courrier électronique : louise.schwindt@manhay.org

Afficher le 11.11.2023